



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 31 COM

**Distribution limitée**

**WHC-07/31.COM/INF.5C**

**Paris, 22 février 2007**

**Original: Anglais-Français**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Comité du patrimoine mondial  
Trente et unième session**

**Christchurch, Nouvelle-Zélande  
23 juin - 2 juillet 2007**

**Point 5 de l'Ordre du jour provisoire: Rapport du Secrétariat sur ses activités**

**INF.5C: Rapport d'avancement sur le Fonds africain du patrimoine mondial**

Le présent rapport résume l'avancement réalisé concernant la création du Fonds africain du patrimoine mondial, conformément à la décision **29 COM 11.C2**.

## **I. Antécédents**

1. Le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA) a été créé en mai 2006 pour permettre de financer la conservation et la protection appropriées du patrimoine naturel et culturel de valeur universelle en Afrique.<sup>1</sup> Ce Fonds est un *trust* enregistré selon la législation sud-africaine. Il résulte de travaux engagés lors de la 28e session du Comité du patrimoine mondial (Suzhou, 2004) et poursuivis par le Groupe Afrique de l'UNESCO pour définir une réponse stratégique aux difficultés que doivent affronter de nombreux pays d'Afrique dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* de 1972. Ces difficultés sont apparues clairement dans le *Rapport périodique sur l'Afrique*, présenté lors de la 26e session du Comité (Budapest, 2002). Alors que cet exercice traitait uniquement des pays constituant la région géopolitique de l'Afrique définie par l'UNESCO – essentiellement l'Afrique sub-saharienne – le FPMA sera ouvert à tous les pays de l'Union africaine également parties à la Convention du patrimoine mondial.
2. Une contribution initiale du gouvernement sud-africain d'un montant de 20 millions de dollars sud-africains (environ 2,7 millions de dollars É.U) pour amorcer la dotation prévue de 10 millions de dollars É.U a été rapidement complétée par des engagements à hauteur d'un million de dollars É.U des gouvernements indien, norvégien, néerlandais, israélien, gabonais et algérien. Beaucoup d'autres pays ont exprimé leur ferme intention de contribuer financièrement au Fonds, lors d'une réunion spéciale d'information tenue lors de la 30e session du Comité à Vilnius, Lituanie.

## **II. Progrès accomplis depuis la 30e session du Comité (Vilnius, 2006)**

3. Un petit Secrétariat a été créé au sein du Département des Arts et de la Culture pour aider au fonctionnement du Conseil d'administration (CA) provisoire constitué des représentants du Bénin, de l'Égypte, du Nigéria, de la Tanzanie et du Zimbabwe à l'UNESCO. Ce Conseil d'administration, dont le mandat est de deux ans, s'est réuni pour la première fois les 29 et 30 novembre 2006 pour définir la voie à suivre pour les deux premières années d'activité et notamment mettre en place des structures opérationnelles, d'activités de collecte de fonds et lancer des opérations d'octroi de subventions. Le Conseil d'administration a élu comme premier Président M. Themba Wakashe, Président de la 29e session du Comité du patrimoine mondial. Une seconde réunion du Conseil d'administration est prévue les 26 et 27 mars 2007 pour finaliser, entre autres, les structures opérationnelles et d'établissement de rapports et nommer un Directeur qui devrait entrer en fonctions au deuxième semestre 2007. Le Conseil d'administration a également fait part de son souhait d'étudier les possibilités de devenir un institut placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2)<sup>2</sup>. Il reste à pourvoir plusieurs postes essentiels dans les prochains mois, notamment celui de gestionnaire des investissements (par appel à candidature dans toute l'Afrique) et de spécialiste de la collecte de fonds.
4. L'UNESCO et l'Union africaine ont un statut d'observateur permanent au sein du Conseil d'administration. Le rôle de l'UNESCO, représenté par le Centre du patrimoine mondial, sera d'offrir ses conseils et de s'assurer que les objectifs et actions du FPMA correspondent bien à ceux du Comité du patrimoine mondial. Il est question d'inclure la Banque africaine de développement dans le groupe des observateurs permanents afin

---

<sup>1</sup> On pourra consulter à cet égard les documents *WHC-05/29.COM/11C.2Rev* et *WHC-06/30COM.INF.11F* pour plus de détails sur l'élaboration du Fonds jusqu'à son lancement en mai 2006.

<sup>2</sup> Voir le document *33 C/19 Principes et directives pour l'établissement et le fonctionnement des instituts et centres de l'UNESCO (catégorie 1) et des instituts et centres placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2)*.

de renforcer les liens entre la conservation et le développement. D'autres institutions peuvent être invitées en tant qu'observateurs *ad hoc*.

5. Le FPMA va commencer à fonctionner de manière opérationnelle le 1er avril 2007 en utilisant les locaux et réseaux de la Development Bank of Southern Africa (DBSA). Un mémorandum d'accord entre la DBSA et le FPMA décrit les termes précis de cette collaboration. Les comptes du Fonds seront vérifiés par le Commissaire général aux comptes de la République d'Afrique du Sud.
6. Le Centre du patrimoine mondial apporte son soutien au Secrétariat provisoire du FPMA dans son travail jusqu'à ce que les principaux postes aient été pourvus. Ce soutien inclut la mise à disposition d'un consultant pour travailler à la préparation du Plan d'activité du Fonds qui doit être présenté au Conseil d'administration en juin 2007 et l'organisation de deux consultations régionales – respectivement pour les pays anglophones et francophones – qui seront prises en compte dans le Plan d'activité. Les premières mesures préparatoires à l'élaboration de ce plan ont été prises lors de la première réunion du Conseil d'administration en novembre 2006. Celui-ci avait alors débattu d'un ensemble préliminaire de propositions rédigé par le Centre du patrimoine mondial. Il s'agissait de modèles de projets et d'activités à financer par le Fonds, et notamment de l'octroi d'assistance préparatoire et technique, ainsi que de subventions pour des programmes de renforcement des capacités. Le Conseil d'administration s'est particulièrement intéressé aux projets transfrontaliers qui permettraient de renforcer le rôle du Fonds en Afrique et de réunir des États membres et du personnel technique autour de thèmes d'intérêt commun. Le Conseil d'administration s'est également montré disposé à étudier les possibilités d'intégration des activités du Fonds à celles d'autres programmes concernant le patrimoine africain, comme Africa 2009.
7. Les efforts de collecte de fonds pour le FPMA ont été accélérés par l'annonce, le 7 février 2007, d'une contribution d'un million de dollars É.U. de la République populaire de Chine, ce qui porte le montant promis ou fourni à ce jour à 4,7 millions de dollars É.U. Bien que ces ressources permettent au Fonds d'engager et de couvrir des frais de premier établissement pour le recrutement et autres, elles ne suffisent pourtant pas à assurer son fonctionnement durable. Le responsable de la collecte de fonds aura pour tâche prioritaire de mettre en place une stratégie de collecte fondée sur trois exigences essentielles : la constitution d'un fonds de dotation pour financer les frais fixes, les frais de fonctionnement, le financement de projets et l'octroi de subventions. Ces ressources devront être durablement assurées par différents moyens : contributions de membres, financement par des bailleurs de fonds et des partenariats, et revenus provenant du fonds de dotation. Cela nécessitera peut-être de faire de nouvelles propositions pour perfectionner les mécanismes de contributions annuelles obligatoires demandées aux États membres selon leur PIB, tels que proposés dans l'Étude de faisabilité.
8. Une séance spéciale d'information aura lieu à l'heure du déjeuner lors de la 31e session du Comité à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour présenter les résultats des premiers mois de fonctionnement du Fonds.<sup>3</sup>
9. La décision 29.COM.11C.2 invitait le FPMA, une fois établi, à rendre régulièrement compte au Centre du patrimoine mondial de ses activités et à discuter avec le Comité de son orientation et de sa stratégie. Il est donc proposé de présenter à la 32e session du Comité un document de travail présentant l'état d'avancement après une année complète de fonctionnement du Fonds.

---

<sup>3</sup> Elle est prévue le dimanche 24 juin 2007 à 13 h 00.